

“Pluralisme Juridique au sein des sociétés multiculturelles”

Rencontres Internationales

Lima

12, 13 et 14 Décembre 2011

Durant les dernières décennies du XX^e siècle, le contexte comme les modalités d'exercice du pouvoir politique et l'action publique ont évolué du principe de gouvernement vers celui de "gouvernance". La mondialisation et la multiplication subséquente des acteurs impliqués caractérisent ce changement. L'Etat n'est désormais plus l'unique protagoniste et responsable de l'action publique ; son rôle et ses initiatives régulatrices sont *de facto* repensées. Enfin, de l'échelon local à l'échelon global, les processus de décision deviennent chaque jour plus sophistiqués et complexes. Des systèmes de régulation et juridiques alternatifs à l'Etat (droits indigènes, droits coutumiers, droits religieux, etc.) voient leurs responsabilités réelles s'accroître vis-à-vis des sociétés civiles.

Ces 20 dernières années, une grande majorité de pays de la région andine ont redéfini leur manière d'appréhender la Nation et les relations entre société et état, via, notamment, le renforcement du pluralisme juridique. Ce paradigme présente, de plus, la particularité d'avoir été implémenté par des assemblées constituantes ouvertement revendiquées comme multiculturelles.

Désormais, c'est à l'épreuve de l'expérience, et tout particulièrement de l'expérience que feront les énoncés constitutionnels des cours de justice chargées de les appliquer –internationales, constitutionnelles-, que se décidera l'avenir de ces nouveaux principes, et que s'évaluera sa capacité à proposer de nouvelles politiques publiques et une nouvelle articulation entre Etat et Société.

D'autre part, dans certains pays d'Afrique Subsaharienne ou du Monde Arabe post-« printemps arabe », la société civile a su faire entendre ses griefs et exiger des réformes démocratiques. Conséquence de ces protestations, ces pays sont aujourd'hui face à la nécessité de penser de nouvelles constitutions. Or, le thème de la diversité culturelle et religieuse a acquis durant le printemps arabe une importance telle qu'il pose aujourd'hui le défi d'établir une nouvelle structure étatique à même de composer avec ces différences et de les articuler.

La rencontre de Lima veut ainsi ouvrir un processus de réflexion pour la compréhension et la promotion du pluralisme juridique comme vecteur d'une nouvelle gouvernance démocratique. Elle cherche à permettre un débat interdisciplinaire sur le pluralisme juridique par l'analyse d'expériences concrètes et à faciliter l'échange de points de vue et diagnostiques entre un grand nombre

d'acteurs; ceci afin de favoriser le développement de politiques publiques plus légitimes et efficaces.

Participeront à la fois des représentants d'organisations indigènes, des fonctionnaires de l'Etat, des universitaires de la zone andine et d'importantes personnalités des cours de justice et organismes internationaux. Venus des Amériques, de France, d'Afrique ou du Monde Arabe, d'ores et déjà spécialisés dans ces problématiques des droits de l'homme et du pluralisme juridique, ils participeront par leurs commentaires et présentations à la publication par la CAJ d'une synthèse sur le sujet.

Cette rencontre est organisée par la Commission Andine des Juristes (CAJ) et la Coopération Régionale pour les Pays Andins de l'Ambassade de France au Pérou, avec l'appui de l'Institut de Recherche pour la Gouvernance (IRG).

La Commission Andine des Juristes est une organisation internationale privée dédiée à la promotion et à la défense des droits de l'homme et de la démocratie dans les pays de la région andine (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou). Elle a, ces dernières années, travaillé intensément à la reconnaissance des systèmes de justice internes aux peuples indigènes de la zone. Ainsi, en 2010, avec l'appui de la Coopération Régionale de l'Ambassade de France, s'est tenu un Colloque International destiné à analyser la relation entre Droits de l'Homme et rendu de la justice par les populations natives.

La Coopération Régionale pour les Pays Andins de l'Ambassade de France a pour objectif la poursuite, le développement et la consolidation des relations entre les institutions des pays andins –essentiellement Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela- afin de contribuer au partage d'expériences, savoirs et projets transversaux à l'échelle régionale. La programmation de la Coopération Régionale cherche ainsi à permettre une meilleure compréhension par ces acteurs des nouvelles dynamiques mondiales, via l'encouragement de l'analyse et du débat autour des changements globaux, de la gouvernance démocratique, de l'état de droit et du dialogue interculturel.

L'IRG, quant à lui, a été créé en 2006 comme think tank hybride à vocation internationale. Il possède son siège à Paris et est établi à Bogotá pour la zone andine. Son but est l'impulsion et la stimulation du débat sur la gouvernance publique au travers de la production d'expertises, de l'implantation de modules de formation, de l'organisation de séminaires et de la diffusion de documents (pages web, publications) en vue d'appuyer l'élaboration de politiques publiques et programmes de développement et d'identifier de nouveaux champs d'étude.